



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Schœlcher, le 3 juin 2020

Le Recteur de l'Académie de la Martinique
Chancelier de l'Université
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
écoles publiques et privées
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN CCPD

Rectorat

L'Inspectrice d'académie-
Directrice Académique
Adjointe

Dossier suivi par

Corinne GAU

Téléphone
05.96.52.29.82

Fax
05.96.52.29.49

Mel

ia97@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
Cedex

Objet : Déclinaison de la mise en œuvre du plan MINIRE

Pièces jointes :

- Fiche action MINIRE Premier degré
- Fiche action MINIRE Second degré

Dans notre académie, l'année scolaire 2019/2020 s'est déroulée dans un contexte inédit qui a impacté les apprentissages et les enseignements. Proposer un plan de mise à niveau à l'ensemble des élèves de l'académie constitue un enjeu majeur et prioritaire pour permettre à chacun de poursuivre son parcours de réussite.

La stratégie académique que j'ai impulsée se concrétise par la mise en œuvre du plan MINIRE (**M**ise à **N**iveau **R**enforcée) dans l'ensemble des écoles et des établissements du territoire, et pour tous les élèves de la grande section à la première année de post-bac (CPGE et BTS).

Le plan MINIRE doit trouver son ancrage au cœur de la pratique quotidienne de la classe et s'appuyer également sur la mobilisation de l'ensemble des dispositifs dédiés à l'accompagnement des élèves, ainsi que sur les projets engagés au sein des écoles et des établissements. Ce plan doit, en outre, par son entrée systémique, permettre l'adhésion de l'ensemble de la communauté éducative. Il s'agit ainsi, d'ici juin 2021, de favoriser la mise à niveau de l'ensemble des élèves, afin d'atteindre les objectifs attendus des différents niveaux d'enseignement.

Concernant le premier degré, l'accent sera mis sur les fondamentaux. Dans le second degré, les priorités s'articuleront autour des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Aussi, afin de préparer la mise en œuvre de MINIRE à la rentrée 2020, une fiche action MINIRE, élément du projet d'école ou d'établissement, est attendue (cf. fiche annexe). Un séminaire des personnels sera organisé le 17 juin 2020. Ce séminaire permettra l'appropriation du plan ainsi que la complétion de la fiche action.

Pour ce faire, en prenant appui sur les équipes pédagogiques, les directeurs d'école travailleront en concertation avec l'inspecteur de l'Éducation nationale de leur circonscription, et les chefs d'établissement avec les IA-IPR ou IEN ET-EG référents.

La remontée des fiches est attendue pour le 26 juin 2020, à ce.ia97@ac-martinique.fr.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision et complément d'information.


Le Recteur
Pascal JAN